

## Règlement de concours

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

### ***Soyez responsable de votre sécurité !***

#### Règles générales

- 1- Le ***Concours Soyez responsable de votre sécurité !*** ci-après désigné « le concours » se tiendra du 16 janvier 2021 00 h 01 au 24 janvier 2021 23 h 59, ci-après la « période d'inscription » et est organisé par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, ci-après désigné « l'organisateur ».
- 2- Le présent règlement de concours est disponible aux bureaux de l'organisateur (101-1027, boul. des Entreprises, Terrebonne, Qc, J6Y 1V2, par téléphone au (514) 252-3076 ou sur le site web [www.fcmq.qc.ca](http://www.fcmq.qc.ca).)
- 3- Le concours s'adresse aux résidents de la province du Québec âgés de 18 ans ou plus au moment du concours.
- 4- Les employés (es) de l'organisateur et membres de l'organisation (administrateurs) ainsi que les membres de leur famille ne sont pas éligibles aux concours.

#### Mode de participation

- 5- Durant la période d'inscription, le participant doit se rendre sur la page Facebook de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et répondre à toutes les questions sécurité ainsi que de compléter tous les champs obligatoires;
- 6- Les participants peuvent participer une (1) fois par période de participation;
  - a. Entre le 16 janvier 2021 00 h 01 et le 24 janvier 2021 23 h 59 pour avoir une chance de participer au tirage des prix.
  - b. Pour chaque "ami Facebook" référé, le participant peut augmenter ses chances de gagner en partageant le concours, un "ami Facebook" référé équivaut à une chance supplémentaire par période de participation.
- 7- Tous les champs doivent être dûment remplis par le participant;
- 8- En remplissant les conditions ci-haut mentionnées aux paragraphes 5 à 7, le participant est automatiquement inscrit au concours.

#### Prix

- 9- Les participants courent la chance de remporter l'un des quatre Booster Pack NOCO Genius GB40 . d'une valeurs de 159,99 \$ CAN chacun (cent cinquante neuf dollars canadiens), tous les prix ayant une valeur total de 639,96 \$ CAN (Six cent trente neuf dollars canadiens).

### **Tirage**

9. Le tirage sera effectué le 26 janvier 2021, au bureau de la Fédération des clubs de motoneigistes.
10. Le gagnant sera contacté par courriel, à l'adresse de courriel fournie lors de leur participation.
11. Le gagnant devra confirmer l'acceptation de leur prix dans un délai de 3 jours ouvrables suivant l'envoi du courriel par l'organisateur.
12. Advenant que le délai ci-haut mentionné ne soit pas respecté, un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.
13. Le prix sera expédié à l'adresse postale du gagnant (province de Québec uniquement), suite à l'acceptation de son prix et à l'obtention d'un formulaire de décharge dûment rempli.

### **Autres conditions**

14. L'organisateur ne pourra être tenu responsable dans l'éventualité que les coordonnées du participant soient inexactes.
15. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de régler.
16. L'organisateur s'engage à payer les frais de livraison des prix décrits au point 10, par un service postal à l'adresse du gagnant tel que décrit au point 15.